

DECRET N° 95-231 du 16 Août 1995

Portant création, attributions et composition du Comité de Coordination et de Suivi de l'exécution de l'Accord-Cadre entre l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et le Bénin relatif à la modernisation de la collecte, de la gestion et de la diffusion du Droit Béninois.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 24 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-50 du 02 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU L'Accord-Cadre conclu entre la République du Bénin et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique en date du 27 Février 1995 relatif à la modernisation de la collecte, la gestion et la diffusion du Droit Béninois ;
- SUR Proposition conjointe du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale et du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Août 1995,

D E C R E T E

Article 1er.- Il est créé un Comité de Coordination et de Suivi de l'exécution de l'Accord-Cadre entre la République du Bénin et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique relatif à la modernisation de la collecte, la gestion et la diffusion du Droit Béninois.

Article 2.- Le Comité de Coordination et de Suivi de la modernisation, de la collecte, de la gestion et la diffusion du Droit Béninois est chargé :

.../...

- d'engager toutes les actions utiles pour aboutir à la modernisation de la collecte, de la gestion et de la diffusion du Droit Béninois ;

- de mettre en place à COTONOU, le Centre Béninois de Documentation juridique créé dans le cadre de ce projet ;

- de suivre la mise à disposition et l'utilisation des fonds apportés en vue de la réalisation du programme de modernisation du Droit Béninois.

Article 3.- Le Comité de Coordination et de Suivi de la modernisation de la collecte, la gestion et la diffusion du Droit Béninois est composé comme suit :

Président : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ou son représentant ;

Vice-Président : Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ou son représentant ;

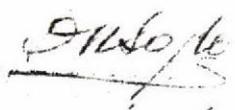
Membres : - le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ou son représentant ;  
- le Ministre des Finances ou son représentant ;  
- le Ministre de l'Education Nationale ou son représentant ;  
- un représentant de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ;  
- un représentant de toute Institution Internationale partie au programme de modernisation du Droit Béninois.

Article 4.- Le Comité peut faire appel à toutes compétences extérieures jugées utiles.

Article 5.- Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Août 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopé-  
ration,



Théodore HOLO  
Ministre Intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation  
par intérim,



Théodore HOLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MAEC 4  
MJL 4 AUTRES MINISTRES 17 SGG 4 DGBA-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UNB-ENA-EASJEP 3  
JORB 1.-